

MAIRIE DE SAINT-PIERRE DE CHARTREUSE

N° G 04/2018

Le Maire de la Commune de SAINT PIERRE DE CHARTREUSE

**VU** le code de la route ;

**VU** le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L 2213.1 et L 2213.2 relatifs aux pouvoirs conférés au Maire en matière de police de la circulation ;

**VU** le décret n° 58.1217 du 15 décembre 1958 modifié et complété, relatif à la police de la circulation routière et plus particulièrement les articles R.1, R.26-1 et R.225

**VU** l'arrêté du 28 octobre 1968 relatif à la signalisation routière, modifié et complété par les arrêtés du 10 et 15 juillet 1974

**Considérant** que suite à un fort glissement de terrain, la route VC n°24 dite route du Col du Coq est impraticable

**Considérant** que la VC n°24 ne dessert aucune exploitation ou habitation.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** A compter de ce jour, et pour une durée indéterminée, la VC n° 24 - route du Col du Coq - sera interdite à la circulation dans les deux sens à tous les véhicules motorisés ainsi qu'aux cyclistes, skieurs et piétons, à partir de la VC n° 24 /chemin d'accès au lieu-dit « La Pérelle » .

**ARTICLE 2 :** La signalisation réglementaire sur le territoire de Saint-Pierre-de-Chartreuse sera mise en place et assurée par les services communaux.

**ARTICLE 3 :** Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté N° G61/2017 du 29 novembre 2017.

**ARTICLE 6 :** Le secrétaire général de la commune de la commune de Saint Pierre de Chartreuse le Commandant du Groupement de Gendarmerie de St Laurent du Pont, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

*(2) M. le Président du conseil général de l'Isère - Direction entretien exploitation des routes - pour information,*  
*(2) M. le maire de la commune de Saint Pancrasse*

Fait à Saint Pierre de Chartreuse,  
Le 25 janvier 2018

Le Maire,  
Stéphane GUSMEROLI

